



PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Demande de retrait d'une autorisation de défrichement à l'initiative de son bénéficiaire

Réservé DDTM : Numéro de dossier

Je soussigné(e)

Bénéficiaire de l'autorisation de défrichement

Civilité Madame Monsieur

Nom

Prénom

Adresse ligne 1

Adresse ligne 2

Code postal / Ville

Demande par la présente, en qualité de bénéficiaire, le retrait de l'autorisation de défrichement suivante :

Autorisation dont le retrait est demandé

Numéro Date de l'arrêté

Au motif suivant

Je confirme que le défrichement n'a pas été consommé et qu'aucune autorisation d'urbanisme délivrée sur la base de cet arrêté n'est encore en vigueur.

J'ai bien noté que :

- le retrait ne sera effectif qu'une fois que l'arrêté de retrait aura été signé par l'autorité compétente,
- le retrait ne sera prononcé qu'après vérification de l'absence de consommation de tout ou partie du défrichement.

Modalités d'annulation de la compensation défrichement

Je ne me suis pas acquitté de la compensation, je demande à ce qu'elle ne soit pas mise en recouvrement

Je me suis déjà acquitté de la compensation. Je demande le remboursement du montant correspondant.




Références du versement (émetteur, montant, date, moyen de paiement) :

	Le bénéficiaire de l'autorisation Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus
Date	
Signature	

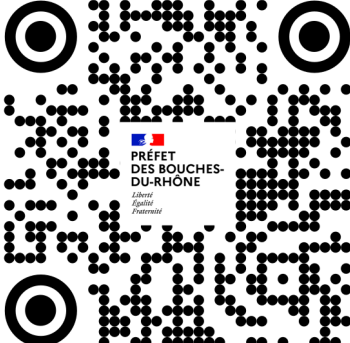
Pour en savoir plus

L'instruction des autorisations de défrichement est assurée par le pôle forêt (Service de l'agriculture et de la forêt) de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Le premier contact pour une demande d'informations se fait préférentiellement par courrier électronique.

Contact	
	<p>Vous pouvez accéder à l'ensemble des documents nécessaires au dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement ici :</p> <p>https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement</p>
	<p>Privilégier les échanges par voie électronique : ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr</p>
	<p>DDTM – Unité défrichement 4 impasse des Frères Pratési CS 60 444 13098 Aix-en-Provence Cedex 2</p>

Pour en savoir plus :
<http://tinyurl.com/Foret13>
Rubrique "défrichement"



PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Modèle établi par :

Direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône
Service Agriculture et Forêt – Pôle Forêt
Version du 10/03/2021